

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 25 MAI 2020**

Conseillers présents : Mmes Martine GRECO – France LAJOIE GUIEU -
MM. Henri COSENZA – Jean-Claude CUISINIER – Eric DUPUIS - Francis GRAÖ –
François GRECO – Denis MALOSSANE – Philippe NOWAK – Eric SAUVAIRE –
Jean-Claude TORMO -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ -

Début de séance : 14 h 30

Fin de séance : 15 h 18

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux recommandations du conseil scientifique COVID-19 dans son avis du 08 mai 2020, et aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il demande à ce que ce conseil municipal se tienne à huis clos. Cette disposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur François GRECO, Maire, ouvre la séance, annonce les résultats de l'élection du 15 mars 2020 (noms des élus et nombre de voix obtenues) et déclare les membres du conseil municipal cités, installés dans leurs fonctions ;

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Henri COSENZA, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée, dénombre onze conseillers présents et constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire :

Monsieur François GRECO est proclamé Maire et immédiatement installé dans ces fonctions ;

ELECTION DU MAIRE DELEGUE

Monsieur François GRECO, Maire, prend la présidence de l'assemblée et invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire Délégué :

Monsieur Eric DUPUIS est proclamé Maire Délégué et immédiatement installé dans ces fonctions ;

2020/10 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité des membres présents, le nombre d'adjoints au maire à trois ;

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur François GRECO, Maire, invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au maire :

- M. Eric SAUVAIRE est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé dans ces fonctions ;
- Mme Martine GRECO est proclamée deuxième adjoint au maire et immédiatement installé dans ces fonctions ;
- M. Henri COSENZA est proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé dans ces fonctions ;

<h3>COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</h3>
--

Monsieur le Maire donne lecture de la CHARTE DE L'ELU LOCAL et distribue à chaque conseiller municipal un exemplaire de celle-ci ainsi que des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre,
Monsieur le Maire clôture la séance à 15 h 18 minutes.**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 26 mai 2020

**Le secrétaire de séance,
M. Francis GRAÖ**



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 1^{er} juin 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 26 mai 2020

Le Maire
François GRECO



Signature des Conseillers Municipaux :